



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°28/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- J.M Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : Avenant aux conventions d'Opérations de Revitalisation du Territoire

M. le président expose que la Communauté de Communes a voté en 2023 la signature des 3 conventions ORT suivantes :

- Petites Villes de Demain pour Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray,
- La convention ORT pour Serqueux
- La convention cadre ORT pour le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray.

La date butoir initiale des 3 conventions était le 28 février 2026. Le programme Petites Villes de Demain a été prolongé de 9 mois, du 31 mars 2026 au 31 décembre 2026.

La Préfecture a accompagné la rédaction des avenants. Pour une logique de territoire, il a été proposé une prolongation identique aux 3 conventions du territoire jusqu'au 31 décembre.

Dans le cadre politique actuellement, et au vu de la courte durée de prolongation, le processus de signature des avenants a été facilité par la Préfecture.

La collectivité doit uniquement transmettre les avenants signés par les élus signataires directement à la Préfecture, qui se chargera de la signature préfectorale ainsi que départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer ces 3 avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°27/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- J.M. Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : renouvellement de la convention 2026 avec INHARI pour les permanences liées à l'amélioration de l'habitat.

- Vu la nécessité d'autoriser le président à signer la convention avec INHARI pour la reconduction des permanences du bureau logement pour l'année 2026
- Vu la délibération prise par le conseil communautaire autorisant le Président à signer la convention Pacte Territorial avec l'ANAH et approuvant la convention avec l'opérateur INHARI pour l'année 2025.
- Vu la proposition d'avenant prolongeant la convention sur l'année 2026, pour un montant de 31 640 euros maximum. Ce montant sera versé en fonction du résultat des services rendus par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le président à signer l'avenant à la convention pour 2026 avec INHARI pour un montant de 31 640€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°26/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- J.M. Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : Réalisation d'une étude de marketing territoriale à l'échelle communautaire

> Contexte

Dans le cadre du Comité de Redynamisation, porté par Mr le préfet, les différents temps d'échanges ont amenés le groupe de travail Développement Economique à échanger sur la nécessité de réaliser une étude de marketing territorial sur le territoire.

Les services de la Préfecture ont contacté la CC4R en Bray mi-décembre 2025, pour informer qu'il restait une enveloppe dans le cadre de la subvention « FNADT », et ont donc orienté la CC4R en Bray pour le fléchage l'enveloppe restante sur l'étude marketing territoriale à l'échelle du territoire communautaire, évoquée lors des Comités de Redynamisation.

> L'étude

L'objectif pour la Communauté de Communes est d'améliorer son attractivité, par une meilleure visibilité et lisibilité. Pour cela, il faut identifier les atouts du territoire pour les mettre en forme à des fins de communication.

L'amélioration de l'attractivité territoriale repose sur quatre grands thèmes :

- L'image et la qualité de vie ;
- Les activités économiques et de services ;
- Les conditions de maintien et d'accueil de la population et des entreprises ;
- La mobilité tous modes.

De fait, pour améliorer l'image d'un territoire il est essentiel de communiquer sur ses atouts. Cette démarche de marketing territorial a pour but de faciliter le maintien des activités, attirer les clientèles, d'inciter au développement d'activités ou au lancement de nouveaux projets.

La démarche comporterait 2 étapes :

- Le diagnostic du territoire (état des lieux, entretiens, réunions élus/techniciens, propositions de mise en œuvre) ;
- La réalisation des contenus : par l'agence de communication (visuels et supports de communication).

> Le coût du prestataire pour la CC4R en Bray

Trois cabinet/bureau d'études ont été contacté le 11 décembre, pour une demande d'estimatif du coût de réalisation d'une étude de marketing territorial.

Un seul a retourné une proposition, le 19 décembre.

Le Cabinet Forward propose une stratégie complète, en 3 étapes : le diagnostic, les propositions stratégiques (avec feuille de route sur 5 ans) et la conception de supports de communication.

Le coût pour la collectivité serait de 14 810 euros.

Postes budgétaires	Montant HT	Montant TTC	Participation FNADT (80% du HT)	Reste à charge CC4R en Bray
Phase 1 : diagnostic de l'attractivité réelle et potentielle	14 900	17 880	11 920	5 960
Phase 2 : orientations stratégiques et feuille de route sur 5 ans	14 900	17 880	11 920	5 960
Phase 3 : conception et réalisation de supports de communication	7 225	8 670	5 780	2 890
Total	37 025	44 430	29 620	14 810

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
 Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
 Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°25/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny L. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- J.M. Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : Mise en œuvre du Permis de louer et délégation de la compétence à la commune de Gournay-en-Bray - Rectification de la délibération précédemment votée pour changement de la date d'entrée en vigueur.

« Exposé des motifs :

M. le président précise que dans le cadre de sa lutte contre l'habitat indigne, la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray, compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, souhaite expérimenter la procédure du Permis de louer notamment sur un périmètre du territoire de la commune de Gournay-en-Bray.

Le permis de louer a été instauré par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué, dite loi ALUR, accompagné de son décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 pour renforcer les outils nécessaires à la lutte contre l'habitat indigne par les collectivités.

Ainsi, pour celles qui souhaitent accroître leur vigilance sur le parc locatif de leur territoire afin de veiller à la qualité de l'habitat, la mise en place du Permis de Louer est possible sur tout ou partie de ce territoire.

Il permet aux collectivités territoriales compétentes en matière d'habitat de délimiter une ou des secteurs dans lesquels la mise en location d'un logement sera soumise à une demande d'autorisation préalable.

Cette demande d'autorisation doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location. Pour tout logement considéré comme susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique, la demande peut donner lieu à un refus. En cas de location effectuée malgré un refus, les propriétaires s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Les logements mis en location par un organisme de logement social ne sont pas concernés par ce dispositif.

En outre, les établissements de coopération Intercommunales (EPCI) compétents en matière d'habitat, sont autorisés depuis la loi ELAN de 2018 et depuis le décret n° 2024-970 du 30 octobre 2024 pour les EPCI qui ne disposeraient pas d'un Programme Local de l'Habitat à déléguer aux communes qui en font la demande la mise en œuvre et le suivi du dispositif.

Dans cette dynamique, la Ville de Gournay-en-Bray a sollicité la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray, compétente en matière d'habitat, pour mettre en place un régime d'autorisation préalable conformément aux articles L635-1 et suivants et se voir déléguer la mise en œuvre.

Ainsi, par délibération du 26 novembre 2025, la commune de Gournay-en-Bray a sollicité la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray afin qu'elle instaure le régime d'Autorisation Préalable de la Mise en Location (APLM) à Gournay-en-Bray, sur le périmètre ci-annexé et lui délègue la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

La date d'entrée en vigueur de ce dispositif ne peut intervenir que dans un délai minimum de 6 mois à compter de la publication de de cette délibération. La date d'entrée en vigueur est fixée au 09 août 2026, la commune portant la responsabilité de toute communication afférente, notamment celle auprès des propriétaires de logements dans ce périmètre.

Une convention entre la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray et la commune de Gournay-en-Bray, annexée à cette note, formalisera les modalités précises de la délégation et les engagements de chaque partie, notamment en termes de suivi et d'évaluation de ce dispositif. Elle indique également que cette délégation s'effectue sans contrepartie financière. »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260129-24_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°24/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- J.M Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : Attribution du marché de fourniture et livraison d'une tractopelle et reprise de l'ancienne tractopelle.

- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu le marché à procédure adaptée lancé le 4 novembre 2025.
- Vu l'ouverture et l'analyse des 2 offres reçues
- Vu l'entreprise CASE France NSO retenue comme attributaire du marché, pour un montant de 69 700 € HT qui se décompose de la façon suivante :
- 84 700 € HT pour l'acquisition et livraison de la tractopelle
- 15 000 € pour la reprise de la tractopelle de Serqueux

Soit un coût TTC de 86 640 € TTC (pas de TVA sur la reprise).

- Considérant la nécessité de renouveler les tractopelles actuellement présentes sur les déchetteries ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution du marché de fourniture et livraison d'une tractopelle et reprise de l'ancienne tractopelle à l'entreprise CASE France NSO pour un montant total de 69 700 € HT.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°23/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- J.M. Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : reversement de la taxe d'exploitation des infrastructures aux communes

- Vu l'article 2 du décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels les communes n'ont pas transféré la compétence voirie, reversent à leurs communes membres une partie du produit qu'ils ont perçu.
- Conformément à cet article, la CC4R doit prendre une délibération, au plus tard, deux mois à compter de la publication au Journal Officiel de l'arrêté, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et arrêtant le montant du reversement aux communes de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de longue distance, sur la part affectée à chaque commune, en tenant compte de la répartition de l'exercice de la compétence voirie et de la longueur de voirie sur laquelle chaque commune exerce cette compétence.
Le reversement de la taxe aux communes est une dépense obligatoire du BP 2026.

La CC4R perçoit le montant total et reverse à chaque commune, le montant attribué soit :

Commune	Longueur de voirie en mètres	Ratio linéaire	31478
Argueil	9 177	1,47 %	463,56 €
Avesnes en Bray	9 448	1,52 %	477,25 €
Beaubec la Rosiere	12 781	2,05 %	645,61 €
Beaussault	12 551	2,01 %	633,99 €
Beauvoir en Lyons	21 294	3,42 %	1 075,63 €
Bezancourt	22 447	3,60 %	1 133,87 €
Bosc Hyons	5 739	0,92 %	289,90 €
Bouchevilliers	6 700	1,08 %	338,44 €
Bremontier Merval	10 883	1,75 %	549,74 €
Compainville	5 213	0,84 %	263,33 €
Croisy sur Andelle	8 128	1,30 %	410,57 €
Cuy Saint Fiacre	8 660	1,39 %	437,44 €
Dampierre en Bray	15 022	2,41 %	758,81 €
Doudeauville	4 773	0,77 %	241,10 €
Elbeuf en Bray	8 013	1,29 %	404,76 €
Ernemont la Vilette	8 623	1,38 %	435,58 €
Ferrieres en Bray	19 771	3,17 %	998,70 €
Forges les Eaux	41 029	6,58 %	2 072,51 €
Fry	6 717	1,08 %	339,30 €
Gaillefontaine	27 593	4,43 %	1 393,81 €
Gancourt Saint Etienne	10 633	1,71 %	537,11 €
Gournay en Bray	40 163	6,45 %	2 028,76 €
Grumesnil	15 633	2,51 %	789,67 €
Haucourt	13 244	2,13 %	669,00 €
Haussez	10 668	1,71 %	538,88 €
Hodeng Hodenger	8 008	1,29 %	404,51 €
La Bellierre	3 810	0,61 %	192,46 €
La Chapelle Saint Ouen	8 078	1,30 %	408,05 €
La Ferte Saint Sanson	18 424	2,96 %	930,66 €
La Feuillie	33 254	5,34 %	1 679,77 €
La Hallotiere	5 907	0,95 %	298,38 €
La Haye	8 102	1,30 %	409,26 €
Le Mesnil Lieubray	3 309	0,53 %	167,15 €
Le Thil Riberpre	7 736	1,24 %	390,77 €
Longmesnil	3 660	0,59 %	184,88 €
Mauquenchy	11 523	1,85 %	582,06 €
Menerval	10 081	1,62 %	509,22 €
Mesangueville	5 789	0,93 %	292,42 €
Mesnil Mauger	12 569	2,02 %	634,90 €
Molagnies	2 614	0,42 %	132,04 €
Montroty	13 728	2,20 %	693,45 €
Morville le Heron	11 515	1,85 %	581,66 €
Neuf Marche	22 987	3,69 %	1 161,15 €
Nolleval	9 111	1,46 %	460,23 €
Pommereux	6 362	1,02 %	321,37 €
Roncherolles en Bray	10 068	1,62 %	508,57 €
Rouvray Catillon	6 691	1,07 %	337,98 €
Saint Lucien	6 422	1,03 %	324,40 €
Saint Michel d Halescourt	3 327	0,53 %	168,06 €

Saumont la Poterie	10 952	1,76 %	553,22 €
Serqueux	12 754	2,05 %	644,25 €
Sigy en Bray	11 479	1,84 %	579,84 €
	623 163	100,00 %	31 478,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
 Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°22/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- J.M. Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet Délibération pour le versement d'un acompte au budget annexe du tourisme

- Vu la nécessité de prendre en charge les dépenses du budget annexe du tourisme avant le vote du budget primitif en mars prochain
- Vu la possibilité de verser un acompte de subvention du budget principal vers le budget annexe du tourisme afin de mandater ces dépenses.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Verser un acompte de subvention de 60 000€ au budget annexe du tourisme
- D'autoriser le président à effectuer les démarches se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 Rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°21/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- J.M. Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : Délibération pour acter l'ouverture anticipée de crédits budgétaires d'investissement sur le budget principal de la CC4R.

- Vu l'article L1612-1 du C.G.C.T.,
- Vu la possibilité pour la collectivité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Vu la loi autorisant l'exécutif de la collectivité territoriale à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés ci-dessous sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions visées au CGCT.
- Considérant que l'adoption du budget 2026 est prévue début mars et qu'en l'absence d'adoption du budget, il convient de veiller à la continuité des actions relevant d'activités habituelles de la collectivité, il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits ci-après :

<u>N°opération</u>	<u>Libellé de l'opération</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2025</u>	<u>RAR 2024</u>	<u>Plafond des crédits ouverts 25%</u>
101	Mobilier et matériel de bureau	10 000,00		2 500,00
111	Mobilier et matériel informatique	18 400,00		4 600,00
124	Crèche Gournay	80 000,00		20 000,00
128	RAMI	7 500,00		1 875,00
131	MSP Gournay en Bray	500 000,00	61 602,69	125 000,00
133	Siège CC4R - Espace Coworking	35 000,00	56 281,02	8 750,00
137	Crèche Amstramgram	35 000,00	54 089,71	8 750,00
140	Gendarmerie Gournay	300 000,00		75 000,00
141	Appareils téléalarme	5 000,00		1 250,00
147	Aménagement PEM Serqueux	600 000,00	24 690,00	150 000,00
154	Matériel et outillage technique	5 000,00		1 250,00
159	Construction d'un centre dentaire	1 100 000,00		275 000,00
TOTAL		2 695 900,00	196 663,42	673 975,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°20/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- J.M Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : Délibération pour acter l'ouverture anticipée de crédit budgétaires d'investissement sur le budget annexe du S.I.E.O.M.

- Vu l'article L1612-1 du C.G.C.T,
- Vu la possibilité pour la collectivité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Vu la loi autorisant l'exécutif de la collectivité territoriale à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés ci-dessous sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions visées au CGCT.
- Considérant que l'adoption du budget 2026 est prévue début mars et qu'en l'absence d'adoption du budget, il convient de veiller à la continuité des actions relevant d'activités habituelles de la collectivité, il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits ci-après :

- Pour le budget annexe du SIEOM :

BP Total 2025	1 722 308,08 €
RAR 20235	157 431,08 €
Chapitre 020	99 500,00 €
Chapitre 040	50 000,00 €
Chapitre 16	78 727,00 €
Chapitre 041	- €
Crédit =	1 336 650,00 €
25%	334 162,50 €

Détail par article /chapitre:

Budget annexe SIEOM	Crédits ouverts BP 2025	25%
2031	50 000,00 €	12 500,00 €
2033	1 500,00 €	375,00 €
2051	- €	- €
TOTAL Chapitre 20	51 500,00 €	12 875,00 €
2135	205 500,00 €	51 375,00 €
2155	30 000,00 €	7 500,00 €
2158	45 000,00 €	11 250,00 €
2181	343 150,00 €	85 787,50 €
2182	400 000,00 €	100 000,00 €
2183	15 000,00 €	3 750,00 €
2188	80 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL Chapitre 21	1 118 650,00 €	279 662,50 €
2313	166 500,00 €	41 625,00 €
TOTAL chapitre 23	166 500,00 €	41 625,00 €
Total Général	1 336 650,00 €	334 162,50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°19/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frère P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- J.M. Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : validation des entreprises retenues pour les travaux du futur cabinet dentaire.

- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le mardi 2 décembre 2025 dans l'Eclaireur, et sur la plateforme <https://marchespublics.adm76.com>
- Considérant que le marché à procédure adaptée ouvert conformément aux articles R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique.
- Considérant que la commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse des candidatures et des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :
 - Prix des prestations : 40%
 - Valeur technique : 50%
 - Délai d'exécution : 10%

Il ressort de l'analyse de la C.A.O les entreprises suivantes :

LOT(S)	BUDGET ESTIME	ENTREPRISES
LOT 01 - FONDATIONS GROS ŒUVRE	106 400,00 €	126 579,94 € TELLER CONSTRUCTION 80112 VAUGHELLES LES QUÉSNOY
LOT 02 - CHARPENTE BOIS - MOB	91980,00 €	81072,99 € SARL BOBET OLIVIER 76600 BRANCHY CAPYVAI
LOT 03 - COUVERTURE - BARDAGE	103 085,00 €	172 426,17 € HBC SARL 76220 GOURNAY ENBRAY
LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES	90 985,00 €	81 010,00 € TAP MENUISERIES 27400 INCARVILLE
LOT 05 - MENUISERIES INT. - CLCDO - PLAFONDS	116 405,00 €	167 500,00 € AB 76400 PETIT QUEVILLY
LOT 06 - REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES	35 690,00 €	28 927,82 € FANELLOUX 76600 LE HAVRE
LOT 07 - PEINTURES	39 845,00 €	34 200,00 € SNPR 76230 BOIS GUILLAUME
LOT 08 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	119 805,00 €	98 500,00 € STINC 27000 EPREUX
LOT 09 - ELECTRICITE	54 245,00 €	49 800,00 € Eci SG 27110 VITOT
LOT 10 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURES	115 560,00 €	153 000,00 € TRAVAUX PUBLICS MAYFORD 76210 ESCLAVELLES

Le cout total des travaux s'élève à 993 016,92€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le choix des entreprises par lot ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
 Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°18/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Gancourt Saint Etienne, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 3 Votants : 61
Pour : 61 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- J.M. Buquet excusé, pouvoir à P. Tetelin
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Claude Lefebvre.

Objet : débat d'orientations budgétaires 2026.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1, L.5211-1,
- Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires 2026 en conseil communautaire, qui en prend acte,
- Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la présentation du débat des orientations budgétaires 2026, tel qu'il est annexé à la présente délibération et n'émet pas d'observation particulière.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 2 février 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



29/01/2026

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 076-200069736-20260129-18_2026-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES EN BRAY

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260129-18_2026-DE

Table des matières

PREAMBULE.....	5
Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire.....	5
I. Le contexte économique et financier général.....	5
II. Situation de la Communauté de communes des 4 Rivières en Bray.....	6
A- Le budget général – Section de Fonctionnement.....	6
a. Analyse financière rétrospective 2018 – 2025.....	6
B- Budget Principal – Section d'investissement.....	16
C. Les Ressources Humaines (tous budgets : principal, SIEOM, OT).....	17
a. Structure des effectifs au 31/12/2025.....	18
e. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel pour 2026.....	21
III. Le Budget Annexe du SIEOM.....	19
A. Le contexte économique.....	22
B. SIEOM - Analyse rétrospective 2017 – 2025.....	22
IV. Les budgets des Zones d'Activités Economiques.....	24
A. Le contexte économique.....	24
V. Les perspectives 2026.....	2
A - Budget Principal.....	2
Inscriptions budgétaires proposées pour 2026 (nouvelles et reportées) :	2
B Budget Annexe SIEOM.....	2
Inscriptions budgétaires proposées pour 2026:	2
C Budgets Annexes Economiques.....	2

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260129-18_2026-DE

PREAMBULE

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2026.

Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée délibérante.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une présentation afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

I. Le contexte économique et financier général

L'année 2025 se trouve dans la continuité de l'année 2024 quant aux incertitudes politiques et budgétaires (3 gouvernements sur cette seule année).

Les orientations budgétaires 2026 sont donc construites dans un contexte d'instabilité budgétaire. Au moment de la transmission du présent document, le Parlement n'a toujours pas voté le budget 2026.

II. Situation de la Communauté de communes des 4 Rivières en Bray

Les informations communiquées dans le présent document sont données sur la base des données comptables de la CC4R au 31-12-2025 permettant d'aboutir à une comparaison pluri annuelle la plus juste possible. **Des ajustements pourront être réalisés dans le compte administratif en fonction des écritures de fin d'exercice à venir avec le rapprochement du compte de gestion.**

A- Le budget général – Section de Fonctionnement

a. Analyse financière rétrospective 2018 – 2025

- *Les recettes / dépenses réelles de fonctionnement*

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL des recettes de fonctionnement	3 061 864,19 €	3 431 847,51 €	3 436 880,22 €	4 969 427,15 €	4 009 885,58 €	4 253 628,70 €	5 305 580,24	5 516 326,19
TOTAL des dépenses de fonctionnement	2 341 276,39 €	2 870 816,11 €	2 922 426,63 €	3 083 056,51 €	3 401 016,48 €	3 504 841,84 €	4 851 515,87	4 796 113,41
SOLDE	720 587,80 €	561 031,40 €	514 453,59 €	1 886 370,64 €	608 869,10 €	748 786,86 €	454 064,37	720 212,78

- Evolution des bases entre 2018 et 2025 selon l'état 1259

Taxes	Taux votés	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Bases 2023	Bases 2024	Bases 2025
Taxe d'Habitation / additionnelle	2.86	24 406 000	24 874 000	25 306 000	0	2 908 863	3 115 000	3 360 000	3 224 000
Taxe Foncière sur le bâti	2.83	26 400 000	27 007 000	27 911 000	25 177 000	26 071 002	27 790 000	28 962 000	29 635 000
Taxe Foncière sur le non bâti	6.18	3 737 000	3 811 000	3 857 000	3 867 000	4 000 909	4 286 000	4 451 000	4 526 000
Cotisation Foncière des Entreprises	2.16	11 011 000	10 961 000	11 331 000	7 463 000	7 572 336	8 088 000	8 333 000	8 610 000

A noter : en 2026 l'évolution des bases foncières devrait être de +xx%

- Evolution du Chapitre 74 sur la période 2018-2024 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
DGF (741124)	74 873,00 €	76 687,00 €	191 655,00 €	210 034,00 €	230 148,00 €	251 106,00 €	296 251 €	352 857 €	19%
DGF de compensation part CPS / reversé aux communes (741126)							663 501 €	639 408 € mais reversé aux communes 672 924	
Caf bonus attractivité / crèche (74718)	7 834,84 €	- €	- €	1 421,34 €	- €	- €	2 327 50 €	997 50	
FCTVA (744)	18 080,02 €		13 047,11 €	11 606,41 €	8 757,04 €	1 656,41 €	653,77 €	1 553,69	
FCTVA (10222)							76 412 59 €	32 207 93	
Subventions du Département (7473)	4 470,00 €	4 617,00 €	4 417,00 €	7 155,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000 €	0.00	Budget of

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 076-200069730-20260129-18_2026-DE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Compensations de l'État (74832 – 74833)	52 725,00 €	50 573,00 €	53 691,00 €	95 636,00 €	230 302,38 €	253 767,00 €	217 111 €	224 356,00	+3.34%
Reversements communes (74471)	46 532,19 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Autres organismes 747888 (CAF,MSA)			158 415,16 €	98 640,68 €	101 651,83 €	166 002,89 €	222 331,92 €	268 931,99	20%
TOTAUX	204 515,05 €	5 180,03 €	421 225,27 €	424 493,43 €	579 859,25 €	681 532,30 €	1 487 688,78	1 520 312,11	+2.19%

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
GEMAPI (7346)			140 149,00 €	218 247,00 €	207 995,00 €	169 661,00 €	250 353	259 697	3.7%

Evolution du Chapitre 65 sur la période 2018–2025

ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Action sociale - Banque alimentaire - Gens du voyage								
Alcool Addict 76	600	600	600	600,00	600,00	600,00	600	600
Association Cantonale de Solidarité aux personnes âgées	10 000,00	7 076,00	3 300,00	3 900,00	4 500,00	4 500,00	4 500	4 500
Association d'Aide et de Secours à la Personne	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	3 900,00	3 900,00	0	4 500

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 076-200069730-20260129-18_2025-0E

ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epicierie Itinérante et sa région								5 000
CLIC du Pays de Bray	8 092,00	8 522,00	8 522,00	8 632,00	8 696,00	0,00	0	5 000
Banque alimentaire	25 431,00	15 580,00	18 280,00	17 000,00	15 000,00	18 000,00	15 800	11 000
Centre social de la Croix-Rouge	6 000,00	5 468,00	5 618,00	5 618,00				0
Mission Locale Rurale du Talou	12 050,00	16 404,00	14 180,00	14 180,00	14 180,00	10 000,00	10 000	10 000
Plateforme mobilité UDAF (0,10€/habitant)	3 100,00			0,00				
UDAF MOB ACTIONS				6 500,00	6 500,00			
FORGES SOLIDARITE							1 000	1 000
ADPEP76				3 000,00		5 000,00	5 000	10 000
AUTOSAGE (transport solidaire)	200			0,00			2 500	5 000
ACSAD								
CARMA EYS		3 000,00	3 000,00	0,00				
Association LA MAIA			3 000,00	6 000,00	7 000,00	10 000,00	15 000	15 000
Resto du Cœur		2 000,00	2 300,00	0,00				
Croix Rouge Gournay en Bray					3 000,00	3 000,00	3 000	3 000
UFCV NORMANDIE					5 800,00	5 000,00	5 000	0
Sous-Totaux	69 973,00	63 150,00	63 300,00	69 930,00	69 176,00	60 000,00	62 400	79 600
Jeunesse et Sport								
Ville de Forges-les-Eaux (Tour de Normandie)	10 000,00	10 000,00		0,00	10 000,00			
Collège de Forges				0,00		6 840,00	8 878	10 000
Trail du Pays de Bray				0,00				
Marathon du Terroir Brayon (organisation de 3 courses)	10 000,00	7 000,00		0,00				
Athlétic Club Bray Est	12 000,00	10 200,00	10 000,00	6 000,00	10 000,00	8 000,00	12 216	9 000
La Boule Forgionne	300	510	250	200,00				

ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ASCA	12 000,00	10 200,00	10 000,00	6 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000	12 000
Sport Loisir Ferrièreise Rando-Cyclo	500			0,00				500
UNION FORGIONNE ATHLETISME	1 000,00			0,00				
Forges Vélo 76	1 000,00	1 275,00	1 275,00	1 275,00	1 275,00	1 275,00	1 275	1 275
Ecole de Judo Jacques Lemaître	500	425	425	255,00	425,00	400,00	400	400
ASG Badminton	1 500,00	1 275,00		0,00				
ASG Football	12 000,00	10 200,00	10 000,00	6 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000	13 000
ASG Handball	2 000,00	3 400,00	3 400,00	2 040,00	3 000,00	3 000,00	2 631	3 000
ASG Natation	1 500,00	2 805,00	2 805,00	1 583,00	3 000,00	3 000,00		3 000
Twirling Espérance de Gournay	500			0,00				
Club La Feuillie Cycliste	1 500,00	2 975,00	2 975,00	2 975,00	3 500,00	3 000,00	3 000	5 000
VTT Bois et Vallées (Rando VTT et pédestre)	1 300,00	1 300,00		0,00	2 000,00	2 000,00	2 500	3 000
AJC Croisy				0,00		1 000,00		1 000
Association Jeunesse Sportive Serqueux / Saumont		2 322,00	2 322,00	1 393,00				
Rugby Forges-les-Eaux		7 900,00	7 900,00	4 740,00		7 000,00	7 000	7 000
Association Croisy Club Sport Loisirs		3 009,00		0,00				
Association LA SENTINELLE		1 900,00	1 900,00	1 140,00	1 840,00		3000	1 000
Hippodrome de Mauquenchy	10 000,00	10 000,00		0,00				
Gournay-en-Bray (apprentissage natation)	50 000,00		33 024,00	0,00				
Forges-les-Eaux (apprentissage natation)	1 515,68		31 149,50	0,00				
Twirling Teams de Forges			500	0,00				
Forges Escalade			1 000,00	600,00			600	600
ASG Gymnastique			2 000,00	0,00				
US Forges Natation			1 000,00	600,00		948,00		
Foyer socio éducatif du collège Rolon			1 300,00	1 300,00				
USF Handball				1 200,00	2 000,00		1 000	2 000

ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
USF FORGES BASKET						1 000,00	2 000	
Forges Dojo 76					400,00	400,00	1 000	500
VELOCE CLUB ROUEN						3 500,00	3 500	
Association d'éducation populaire du Pays de Bray		952		400,00				
Association LE NOBLE ART								1 000
Sous-Totaux	129 115,68	150 869,50	123 225,50	37 801,00	61 440,00	65 363,00	73 000	73 275
Ecole de musique - Culture - Animation								
Ecole de musique de Forges-les-Eaux	27 600,00	32 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	28 750,00	29 750	29 750
Ecole de musique de Forges-les-Eaux / classe CHAM								3 000
Ecole de musique de Gournay-en-Bray	35 880,00	32 000,00	30 000,00	35 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000	37 000
Ecole de musique de la Feuillie	5 520,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	6 500,00	6 500	5 500
Comice Agricole	6 000,00			0,00	0,00			
Club Informathil				0,00	0,00			
Musée de la Résistance de Forges-les-Eaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00			
Harmonie de Forges-les-Eaux				0,00	0,00		1 450	
Association STE Histoire du Pays de Bray								2 500
Association Provence en Normandie							500	500
Association Sciences et Techniques								500
Beaubec Production			300	0,00	0,00			0
Lire en Bray Forges les Eaux					600,00	600,00	400	600
Le Rebours Haussey					1 500,00		7 333	5 000
ABCD Ferrières en Bray					800,00	800,00	400	400
Les amis de l'ours à Cuy Saint Fiacre						500,00		500
Association les Chemins de traverse				2 000,00	15 000,00			5 000
Association Au bout de la Piste				600,00	5 000,00	5 000,00	5 000	5 000
La Fabrique de Sigy						15 000,00	3 667	5 000
Asso l'Art et la Manière							3 000	0
Asso le Festival des A-COTES							500	0

ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Asso tourne la page							600	600
Asso le Vergas Show								5 000
Sous-Totaux	78 000,00	71 500,00	66 300,00	83 600,00	107 900,00	106 150,00	107 600	105 850
Tourisme - Chemins de randonnées								
Commune de la Hallotière (entretien du parc)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000	2 000
Office de Tourisme de la Feuillie								
Office de Tourisme de Gournay-en-Bray	8 000,00	17 935,00	22 545,00	19 000,00	31 000,00	25 000,00	25 000	
Office de Tourisme des 4 rivières de Bray	22 000,00	15 065,00	15 455,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000	15 000
Office de Tourisme de Forges-les-Eaux	2 300,00							
Association London-Paris à la carte								
Sous-Totaux	34 300,00	35 000,00	40 000,00	36 000,00	48 000,00	42 000,00	42 000	17 000
Petite enfance - Crèche - Centre de loisirs - RAMI								
Liberty Bray (subvention d'équilibre)	164 516,00	165 033,00	309 429,00 €	141 460,00	145 125,00	149 200,00	152 860	39 659
Forges-les-Eaux (Centres aérés/Centres de loisirs)	10 485,00	5 305,00	6 000,00	4 000,00	4 000,00	5 000,00	6 000	6 000
Gaillefontaine (Centres aérés/Centres de loisirs)	5 000,00	5 600,00	7 000,00	7 000,00	7 200,00	7 200,00	7 200	7 200
Serqueux (Centres aérés / Centre de loisirs)		3 000,00	7 000,00	7 000,00	6 000,00	5 000,00	5 500	5 500
Gournay-en-Bray ALSH					00,00	6 000,00	6 000	6 000
Gournay-en-Bray Espace Jeunes		4 519,00	4 000,00	5 000,00	4 000,00	2 000,00		1 800
CARMA (subv ASLH)	22 000,00	14 000,00	16 000,00	16 000,00	19 000,00	20 800,00	20 800	20 000
CARMA Place aux jeunes		7 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	00		3 500
CARMA ALSH Croisy					500,00			
Commune de Forges les Eaux – Festival des Marionnettes							500	
Place aux jeunes et jeunes ambassadeurs								
ACSAD		6 000,00	6 000,00	0,00		4 000,00		
UFCV - BAFA (participation/session perfectionnement)	200							

ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sous-Totaux	202 201,00	211 409,00	359 429,00	184 460,00	195 825,00	199 200,00	202 860	89 659
Développement économique								
Association de soutien à la filière pommes du Lycée de Merval	20 000,00	9 883,00	0	0	0	0		
Espace formation (association en création - non versé)	10 000,00		0	0	0	0		
Sous-Totaux	30 000,00	9 883,00	0	0	0	0	5000	0
Administration générale								
Comité de Foire Agricole de la Rosière		5 000,00	0	0,00	0,00	5 000,00		
Association Forgionne des Sports Équestre (AFSE)		10 000,00	0	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000	10 000
Comice agricole					6 000,00		6 000	0
Passion tracteur (fête d'antan)					10 000,00	5 000,00	10 000	8 000
Ecole de Musique de Gournay (Festival de Musique)		3 000,00	0	0,00	0,00			
Fondation Beaufils / La Brèche		5 000,00	0	0,00	0,00			
Association Rythm Show				4 000,00	0,00			
Association Domaine de Merval				5 000,00	7 000,00	11 894,00	7 000	7 000
Société des Courses de Mauquenchy		10 000,00	0	13 425,00	17 000,00	13 000,00	10 000	10 000
Union des victimes de Lubrizol			500	500,00	500,00			
Aide aux victimes information médiation							500	500
Asso Vivre à Hodeng-Hodenger							6 000	0
Musée de la Résistance							2 000	800
Asso le Rebours							20 000	20 000
Asso les motards du Pays de Bray							1 000	1 500
Asso Solidarité Paysans							2 500	0
Entreprendre pour apprendre					0,00			
Trait d'union			1 035,00	0,00				
Asso des conciliateurs de justice / ACCA								10 000
Asso Saint Michel d'Art-Iescour								200
Asso Vivre l'expression à Gournay								1 000
								2 500

ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Festival Art'guell les gites du Manoir								1 000
Asso Terres de Jim 2025								500
Festival de la Vlande								500
Comité des Fêtes de Nolléval								1 000
Asso Pistons Brayons								8 000
Collège de Forges / transport forums des métiers								750
Collège de la Feuillie / transport forum des métiers								310
Sous-Totaux	0	33 000,00	1 535,00	22 925,00	50 500,00	44 894,00	75 500	83 560
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	543 589,68	574 811,50	653 789,50	434 716,00	532 841,00	517 607,00	563 360	448 944
Adhésions aux syndicats								
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Bray	128 234,31	135 349,47	138 299,68	141 986,01	149 236,65	128 625,49	135 639,48	138 693,24
Seine-Maritime Numérique 76	70 385,00	200 300,00	200 300,00	200 300,00	200 300,00	201 830	203 830	203 830
CAUE 76			111	0,00	113,00	114,00	500	500
Sous-totaux	198 619,31	335 649,47	338 710,68	342 286,01	349 649,65	330 569,49	339 969,48	343 023,24
Compétence GEMAPI								
SIEAE de l'Epte / Synd Mixte du bassin de l'Epte	86 004,29	86 007,00	119 870,00	116 636,26	81 646,00	107 832,00	111 978	111 978
SMBV de l'Andelle	89 135,00	96 067,00	95 977,00	100 864,00	116 226,00	130 102,00	143 706	154 588
SIBV Arques et cotiers adjacents	20 489,00	21 428,55	25 187,50	25 187,50	25 590,50	26 660,47	27 202,50	27 202,50
SIIVE de la Vallée de l'Epte		857,46	857,46	857,46	857,46			
SMAB de la Bresle			48,96	172,27	175,50	154,40	190,76	190,60
SIVT (Syndi des Inter vallées du Terrain)					4 616,00	4 656,00	5 345	5 910
Sous-totaux	195 628,29	203 502,55	215 847,00	243 717,49	229 111,46	269 404,87	288 422,26	299 873,10
Développement économique								
Réseau Initiative Rouen								3 400
Aide à l'immobilier d'entreprise							5 000	10 000
Sous-totaux							5 000	13 400
Budget annexe								

ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Office de Tourisme des 4 Rivières								211 458
Sous-Totaux	0	0	0	0	0	0	0	211 458
TOTAL	937 837,28	978 614,05	1 208 547,18	1 020 719,5	1 111 602,11	1 117 581,36	1 196 751,74	1 316 698,41

Pour 2026 : maintien des enveloppes de subventions/participations.

- L'état de la dette du budget principal 2018-2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12 (capital)	570 235,03 €	947 461,76 €	875 271,42 €	803 625,96 €	731 014,07 €	2 315 425,16 €	2 157 989,46 €	2 000 085,17 €
Annuité du capital de la dette	40 060,63 €	72 712,64 €	71 690,34 €	72 145,46 €	75 085,80 €	112 071,27 €	157 436 €	157 904,29
Annuité en intérêts de la dette	7 726,00 €	14 323,10 €				45 364,43 €	74 921 €	70 553,32
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	18,62%	27,61%	25,47%	16,17%	18,23%	54,43 %	40,67 %	36,26 %
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	1,31	2,12	2,086	1,452	1,873	3,784	4,38	4,14
Nombre d'années d'Épargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	0,79	1,69	1,70	0,43	1,20	3,09	4,75	2,78

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est dite

en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans. (source Exfilo)

B- Budget Principal – Section d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL des recettes d'investissement	980 614,41 €	284 290,55 €	4 921,65 €	1 716 903,00 €	630 841,71 €	3 284 973,66 €	1 275 823,46	749 602,38
TOTAL des dépenses d'investissement	2 054 901,40 €	156 538,05 €	196 881,74 €	1 861 906,18 €	747 027,78 €	1 831 666,43 €	1 332 648,41	1 307 081,11
SOLDE	-1 074 286,99 €	127 752,50 €	-191 960,09 €	-145 003,18 €	-116 186,07 €	1 453 307,23 €	-56 824,95	-557 478,73

- Les opérations d'investissement du budget principal en 2025 (hors emprunts et opérations d'ordre)

N° d'opération	Libellé	RAR 2024	Montant prévu BP 2025 + DM	RAR 2024 + BP/DM 2025	Réalisé 2025	Reste à réaliser 2025	Commentaires
101	mobilier et matériel de bureau	0,00	10 000	10 000	956,28	1 166,10	
111	Matériel de bureau et informatique	0,00	18 400	18 400	14 483,51	3 607,44	
115	Aménagement locaux Forges	0,00	30 000	30 000	11 131,00	0,00	
124	Structure multi accueil Gournay (crèche)	0,00	80 000	80 000	27 244,10	50 423,87	Travaux électricité/oculus/serveur informatique /matériels
128	RAMI / mobilier	0,00	7 500	7 500	2 725,96	0,00	
131	MSP Gournay	61 602,69	500 000	561 602,69	479 242,34	58 958,42	Fin des travaux
133	Centre de formation / siège CC4R	56 281,02	35 000,90	91 281,92	58 872,34	0,00	Marché soldé
137	Crèche Amstramgram Forges	54 089,71	43 000	97 089,71	93 801,44	0,00	
138	Aire d'accueil des gens du voyage	42 480,00	132 000	174 480	0	42 480,00	études aménagement
140	Gendarmerie Gournay	0,00	300 000	300 000	12 732,00	109 866	Travaux entreprise Geossec
141	Appareils téléalarmes	0,00	5 000	5 000	4 109,94	0,00	Installation téléalarme
145	Signalétiques ZA et PEM	0,00	50 000,00	50 000,00	1 860,00	46 779,60	Devis polysyn
147	Aménagement PEM Serqueux	24 690	600 000	624 690	16 086	8 604	MOE ARTEMIS
150	Participation travaux SDIS Gournay	0,00	437 500	437 500	0,00	0,00	
152	Fonds de concours communes	22 230,68	250 000,00	272 230,68	107 978,67	142 565,58	Travaux qui seront réalisés en 2026
154	Matériel et outillage technique	0,00	5 000	5 000	4 068,63	0,00	
156	Opérations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
158	Création de terrains familiaux gens du voyage	0,00	200 000	200 000	0,00	0,00	
159	Construction d'un centre dentaire		1 100 000	1 100 000	66 029,86	73 412,06	Maîtrise d'oeuvre
TOTAL		261 374,10	3 803 400,90	4 064 775	901 322,07	537 863,07	

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 076-200089730-20260129-18_2026-DE

C. Les Ressources Humaines (tous budgets : principal, SIEOM)

a. Structure des effectifs au 31/12/2025

Répartition des agents de Communauté de communes par catégories hiérarchiques et statut.

CC4R

Statut	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Totaux	
	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP
Titulaire	3	3	5	3,91	6	5	14	11,91
Non titulaire	4	4			4	4	8	8
Totaux	7	7	5	3,91	10	9	22	19,91

SIEOM

Statut	Catégorie A		Catégorie C		Autres, privés		Totaux	
	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP
Titulaire			2	2			2	2
Non titulaire					13	12,25	13	12,25
Totaux					13	12,25	15	14,25

OT

Statut	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Totaux	
	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP
Titulaire								
Non titulaire	1	1			2	2	3	3
Totaux	1	1			2	2	3	3

	Postes au T. des effectifs	ETP
TOTAL GENERAL	40	37,16

b. Dépenses de personnel

CC4R

Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	MAD Organismes extérieurs	Totaux
Titulaire	202 438,03	211 142,83	249 933,57		663 514,43
Non titulaire	155 075,44		152 799,54		307 874,98
Autres				18 854,53	18 854,53
Totaux	357 513,47	211 142,83	402 733,11	18 854,53	990 243,94

SIEOM

Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Contrats privés	MAD Organismes extérieurs	Totaux
Titulaire			67 671,69			67 671,69
Contrats privés				486 955,96		486 955,96
Autres					52 294,49	52 294,49
Totaux	0	0	67 671,69	486 955,96	52 294,49	606 922,14

OT

Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	MAD Organismes extérieurs	Totaux
Titulaire					0
Non titulaire	44 464,99		63 559,13		108 024,12
Autres				1 127,65	1 127,65
Totaux	44 464,99	0	63 559,13	1 127,65	109 151,77

	Nombre agents rémunérés	Dépenses*
TOTAL GENERAL	47	1 706 317,85

* : Dépenses de personnel liées à la rémunération. Les dépenses annexes du chapitre 012 ne sont pas incluses dans ce montant (mise à disposition d'agents entre budgets, assurance statutaire, CNAS et médecine).

Taux d'absentéisme 2025 :

Motif absence	CCAR		SIEOM		OT	
	Nb agents	Nb de jours	Nb agents	Nb de jours	Nb agents	Nb de jours
Maladie ordinaire	7	282	6	202		
Accident de travail			1	1		
TOTAL	7	282	7	203	0	0

Taux absentéisme global	
CCAR	3,88%
SIEOM	3,90%
OT	0%
Total général	3,48%

e. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel pour 2026

La reprise en régie de la crèche de Gournay en Bray implique la reprise de 13 agents à compter du 1er janvier 2026 et la création de 2 postes d'auxiliaire de puériculture à temps complet.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 076-200060730-20260129-18_2026-DE

III. Le Budget Annexe du SIEOM

A. Le contexte économique

L'équilibre économique de ce budget annexe reste à surveiller, notamment compte tenu de l'absence de budget voté à l'échelle nationale, et le manque de visibilité sur la TGAP.

B. SIEOM - Analyse rétrospective 2018 – 2025

a. Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	3 921 496,62 €	4 120 205,21 €	3 917 311,61 €	4 022 423,89 €	4 257 952,79 €	4 683 493,69 €	5 548 230,32€	5 214 829,79
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement	3 865 596,67 €	3 983 320,19 €	3 966 736,84 €	4 047 132,43 €	4 001 436,91 €	4 051 163,05 €	4 825 974,68€	5 301 765,38
SOLDE	55 599,95 €	136 885,02 €	-49 425,23 €	-24 708,54 €	256 515,88 €	632 330,64 €	722 255,64€	-86 935,59

Les quasi 100 000€ de créances irrécouvrables validées cette année, ainsi que des recettes en baisse, notamment de la part de CITEO, expliquent ce déficit d'exploitation.

b. L'état de la dette au 31/12/2025

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12	1 077 651,20	1 000 781,50	923 629,12	846 185,90	768 443,48 €	690 393,22	612 026	
Montant emprunté	1 000 000,00	0	€	0	€	1 092 442,86 €		
Annuité en capital de la dette	12 234,24	93 360,64	92 071,75	91 105,09	90 138,42	89 171,75	88 205,09	87 238,42
Annuité Intérêts de la dette	2 306,44	14 919,37	13 631,87		12 396,00 €	11 121,49 €	9 838,10	8 545,43
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	27,48%	24,29%	23,58%	20,22%	18,05%	16,41%	12,44%	12%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	0,32%	2,24%	2,33%	2,24%	2,09%	1,67%	1,59%	1,67 %
Nombre d'années d'Épargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	19,38	7,3			3,00	1,2	0,96	7,04

c. Les recettes et dépenses d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL des recettes d'investissement	1 382 394,16 €	50 827,40 €	75 325,74 €	18 943,80 €	9 313,21 €	82 166,90 €	570 045,64 €	690 574,52 €
TOTAL des dépenses d'investissement	344 621,85 €	430 559,73 €	199 207,23 €	701 189,33 €	417 034,35 €	176 294,23 €	454 969,25 €	1 037 188,81 €
SOLDE	1 037 772,30 €	-379 732,33 €	- 123 881,49 €	- 682 245,53 €	- 327 721,14 €	- 94 127,33 €	115 076,39 €	-346 614,29 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 075-20089730-20250129-15-2025-DE

d. Les principales opérations d'investissement de 2025

N° Chapitre / Article	Libellé	RAR 2024	Montant prévu BP 2025	BP/DIM 2025 + RAR 2024	Réalisé 2025	Reste à réaliser 2025	Commentaires RAR 2025
20	Immobilisations incorporelles	- €	51 500,00 €	51 500,00 €	3 600,00 €	- €	
2021	Frais études	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	3 600,00 €	- €	
2033	Frais insertion	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €	
2051	Concessions et droits assimilés	- €	- €	- €	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	157 431,08 €	1 118 650,00 €	1 276 081,08 €	907 707,86 €	258 941,92 €	
2135	Inst. Gles - agencement -aménagement	3 615,32 €	205 500,00 €	209 115,32 €	230 870,07 €	124 992,12 €	Réparation garde corps + Aménagement plateforme DV - Dec'h G
2155	Outillage industriel	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	19 620,00 €	- €	
2158	Autres Outillages industriels	50 119,20 €	45 000,00 €	95 119,20 €	69 928,37 €	- €	
2181	Inst. Gles - agencement -aménagement	91 203,31 €	343 150,00 €	434 353,31 €	521 680,47 €	121 152,00 €	colonnes à verres
2182	Matériel de transport	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	- €	- €	
2183	Matériel de bureau et informatique	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	1 316,64 €	- €	
2189	Autres	12 493,25 €	80 000,00 €	92 493,25 €	64 292,31 €	12 797,80 €	Achats bacs 4T
23	Immobilisation en cours	- €	80 000,00 €	166 500,00 €	- €	- €	
2313	Constructions	- €	80 000,00 €	166 500,00 €	- €	- €	
	TOTAL	157 431,08 €	1 250 150,00 €	1 494 081,08 €	911 307,86 €	258 941,92 €	

IV. Les budgets des Zones d'Activités Economiques

A. Le contexte économique

La gestion, l'aménagement et le développement des activités économiques est une compétence obligatoire de l'EPCI.

Outre les opérations de commercialisation et d'entretien des zones, il n'est pas prévu de nouvel investissement sur les budgets annexes de zone.

- Le raccordement de la zone d'activités de la Garenne à Gournay en Bray :

Opération terminée

- L'aménagement de la zone d'activités de La Feuillie :

Opération terminée

- **La zone d'activités de Gallefontaine :**

Il reste à vendre une parcelle d'une superficie de 1 856 m², une deuxième de 3 000 m² et une dernière parcelle non bornée d'environ 2 000 m².

Les travaux de signalétique de l'ensemble des zones d'activité pour marquer l'identité de la CC4R débutera début 2026.

V. Les perspectives 2026

Dans un contexte général qui appelle à la prudence, les perspectives 2026 doivent être mesurées et efficientes. Il est cependant inutile et contre-productif de ne pas se projeter sur des projets à n+2, afin de maintenir et développer les services publics, plus qu'indispensables dans cette ambiance.

A - Budget Principal

En fonctionnement, la partie recette sera établie au vu des résultats 2025, sans prévoir d'augmentation des bases. En dépense, seule la reprise en régie de la crèche de Gournay en Bray aura un impact significatif (en dépense et en recette).

Les opérations engagées sont maintenues et amenées à être finalisées, on peut notamment relever les projets suivants :

- La maison médicale de Gournay en Bray : La mise en service des équipements va avoir lieu début février 2026.
- Aménagement du PEM de Serqueux : Les conventions d'occupation avec SNCF Gares et connexion, et SNCF Réseaux, ont été reçues en novembre 2025. Elles seront présentées au conseil début 2026 pour validation. Il est prévu de réaliser les travaux au cours de l'année 2026.
- Cabinet dentaire à Gournay en Bray : Le choix des entreprises est prévu en janvier 2026, pour un démarrage des travaux en mars 2026.
- L'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Gournay en Bray et sa gestion, l'aménagement de terrains familiaux pour les gens du voyage sédentarisés (études/travaux/achat terrains et aménagement)
- Des travaux de consolidation de la gendarmerie à Gournay en Bray (délibération du 11/12/2026), ainsi que des travaux pour l'arrivée de la nouvelle brigade sur Gournay en Bray.
- Une étude relative au marketing territorial va être déployée, financée à hauteur de 80% par l'Etat, afin de rendre plus attractif notre territoire.
- Maintien de l'enveloppe de 250 000€ des fonds de concours pour les communes.
- Une subvention de 250 000€ pour la construction de la piscine de Forges les Eaux.

- Subvention de 60 000€ pour le Stand de tir à Gournay en Bray.

Principales inscriptions budgétaires proposées pour 2026 (nouvelles et reportées) :

Description	Montants estimés à inscrire au BP 2025	Fonctionnement / Investissement
Cabinets médicaux Gournay en Bray : Mission de maîtrise d'œuvre + travaux	74 000 €	Investissement
Cabinet dentaire Gournay en Bray	1 200 000€	Investissement
Espace de formation et de co working : communication et travaux	20 000 €	Investissement
Accueil gens du voyage : Etude et travaux aire d'accueil Gestion	150 000 €	Investissement / Fonctionnement
Aménagement de terrains familiaux pour sédentarisation : Etudes et travaux	150 000 €	Investissement
Gendarmerie de Gournay en Bray – Maîtrise d'œuvre et travaux	160 000 €	Investissement
Gendarmerie de Gournay en Bray – bâtiment nouvelle brigade + terrain pour les futurs logements	300 000€	Investissement
Aménagement des locaux de Forges les Eaux : Etudes et travaux	23 000 €	Investissement
Travaux structure multi-accueil Gournay	60 000 €	
Signalétique des zones	47 000€	Investissement
Aménagement du PEM de Serqueux –Etudes et travaux	600 000 €	Investissement
Centre d'incendie et de secours de Gournay	437 500 €	Investissement
Fond de concours communes	250 000€	Investissement
Subvention piscine de Forges les Eaux	250 000€	Investissement
Stand de tir	60 000€	Investissement
TOTAL	+/- 4 000 000 €	

B Budget Annexe SIEOM

Inscriptions budgétaires proposées pour 2026 :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'engager une réflexion sur la construction d'une nouvelle déchèterie, afin de mieux répondre aux exigences environnementales.

Description	Montants estimés à inscrire au BP 2026	Fonctionnement / Investissement
Réhabilitation des bureaux du SIEOM	+/- 150 000 €	Investissement
Prestation AMO réhabilitation SIEOM	+/- 10 000€	Investissement
Garde-corps Gravats	+/- 25 000 €	Investissement
Changement des bornes et des capteurs du pont bascule	+/- 50 000 €	Investissement
Acquisition de 20 colonnes à verre	+/- 47 000 €	Investissement
Acquisition 6 bennes 38 m3	+/- 54 000 €	Investissement
Acquisition d'une tractopelle	+/- 70 000 €	Investissement
Acquisition bacs roulants DM et CS	+/- 70 000 €	Investissement
Acquisition conteneurs recyclerie Gournay et Serqueux	+/- 20 000 €	Investissement
Acquisition d'un compacteur à cartons Gournay en Bray	+/- 40 000 €	Investissement
Acquisition d'un compacteur à ferrailles Serqueux	+/- 40 000 €	Investissement
Prestation de broyage de déchets verts déchetterie de Gournay en Bray	+/- 10 000 €	Fonctionnement
Prestation d'accompagnement nouveau site de déchetterie	+/- 40 000€	Investissement
TOTAL	Environ 626 000€	

Nota : Ces montants estimatifs seront affinés pour le projet de budget 2026 et feront l'objet, autant que possible, de demande de subventions.

C Budgets Annexes Economiques.

Inscriptions budgétaires sur 2026 : Report des crédits ouverts en 2025, en dépenses et en recettes.

Le budget annexe de la ZA de Gaillefontaine ne peut être fermé tant que des terrains sont encore disponibles à la vente.

D Budgets Annexes tourisme.

Après un premier exercice complet du budget annexe de l'office du tourisme, il est proposé de maintenir l'entretien des chemins de randonnées, de finaliser la refonte du site internet de l'office du tourisme.

Engagé en 2025, le balisage des parcours de trail sera finalisé, la réalisation d'une carte du territoire sera mise en œuvre.